

DIPLOME d'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES et TECHNIQUES (DEUST) Mention Animation et Gestion des Activités Physiques et Sportives ou Culturelles

REFERENCE : 15ID241J

Formation continue intégrée

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR STAPS</p> <p>Responsable pédagogique Delphin TISSIER Professeur Agrégé delphin.tissier@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89</p> <p>Ingénieur de formation Lucie DUTHU / Tél : 03 80 39 51 95</p> <p>Adresse de contact formation.continue-staps@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Un étudiant en fin de DEUST spécialité « Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles » doit être capable à la fois d'assurer l'animation de pratiques sportives diversifiées pour des publics variés et à la fois de participer à la gestion et à la promotion de services sportifs publics ou privés.

La formation a pour objectifs de faire en sorte que les étudiants :

- S'approprient des connaissances universitaires et des connaissances transversales,
- Renforcent leur spécialité sportive tant au plan pratique que théorique,
- Renforcent et/ou découvrent de nouvelles polyvalences sportives,

Elle permet de construire un socle de connaissances indispensable et représentatif de la culture « STAPS ».

PUBLIC

Salariés dans l'emploi (accompagnateur de jeunes enfants, animateurs en centre de loisir, ...)
Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi en reconversion professionnelle.

PRE-REQUIS

Les conditions d'admission à cette seconde année de DEUST au titre de la formation continue sont :

- avoir validé la première année de DEUST
- soit, selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de validation d'acquis, complétant le dossier d'inscription, qui sera examiné par la commission ad hoc.

Un dossier d'inscription devra être dûment rempli en faisant état :

- des expériences éventuelles en matière d'animation : curriculum vitæ, certificats ou attestations d'employeurs ou



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

de Présidents d'associations,

- En l'absence de diplômes pré-requis, possibilité de Validation d'Acquis Professionnels (VAP)

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS
- Enseignants d'autres composantes de l'Université
- Professionnels de la filière animation
- Professionnels de la filière culturelle et tourisme

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 466h
- Lieu de la formation : UFR STAPS
- 200 heures de stage : Le temps dédié aux stages est fixé sur les lundis et les mercredis après-midi.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- TD en groupe avec mise en situation
- Comptes-rendus de préparations d'activités dans le cadre de projets
- Mise en situation pratique dans des ateliers thématiques

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Infrastructures sportives de l'UFR STAPS

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Pour les candidats souhaitant intégrer la formation directement en seconde année, le dépôt de candidature est à effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR STAPS jusqu'au 31 mai 2016.

Les documents attendus sont les suivants :

- un Curriculum Vitae
- une lettre de motivation librement rédigée
- la copie des diplômes obtenus

Avant tout dépôt de candidature, il est fortement conseillé de contacter Monsieur Roux et Monsieur Jaillet, afin de déterminer au mieux votre parcours de formation.

L'admission est prononcée par une commission composée par l'équipe pédagogique intervenant dans la formation. Si besoin est, un dossier de demande de validation des acquis est constitué pour être examiné par la Commission ad hoc.

Remarque : la démarche de Congé Individuel de Formation doit être engagée au moins 4 à 5 mois avant le début de la formation.

L'inscription administrative se fait au SEFCA.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Épreuves écrites, pratiques et orales se déroulant en janvier et en mai selon les UE.
- Épreuve de soutenance du rapport du rapport de stage en mai.

Le DEUST est obtenu lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10, par moyenne des notes de chaque UE. La note à l'UE professionnelle (stage) doit obligatoirement être égale ou supérieure à 10.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Des compétences universitaires :

- Utiliser des connaissances théoriques et scientifiques
- Produire des documents écrits ou des prestations orales en s'appropriant les exigences universitaires.

Des compétences en matière d'intervention :

- Produire et animer des projets d'animation.
- Adapter son intervention pour faciliter la mise en activité de publics différents.
- Concevoir et réguler des séances d'animation sportive.
- Observer et analyser les productions des pratiquants.. Des compétences spécifiques :
- Connaître et utiliser les APSA à des fins éducatives.
- Connaître et appliquer le cadre réglementaire et sécuritaire des APSA.
- Utiliser des connaissances scientifiques permettant de mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales, des enfants et des adolescents en situation d'apprentissage

L'éventail d'emplois visés par les titulaires de ce diplôme est large puisque ceux-ci peuvent postuler à des emplois :

- dans le monde sportif et associatif en tant qu'animateur, entraîneur, encadrant dirigeant etc...
 - au sein des collectivités territoriales via le concours E.T.A.P.S.. (Une formation parallèle de préparation à ce concours est d'ailleurs proposée à l'UFR pour les étudiants en DEUST)
 - dans le domaine marchand privé notamment dans l'animation et la gestion des salles de forme, domaine extrêmement porteur aujourd'hui, et toutes autres structures dédiées aux loisirs sportifs
 - dans le domaine de l'événementiel sportif,
 - dans toutes structures ayant vocation à l'animation des Activités Physiques et Sportives
- Il peut permettre également la poursuite d'études en 3ème année de Licence (Entraînement, APAS, pro loisir et tourisme...) sous condition d'acceptation du dossier de candidature.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-DEUST-Animation-et-gestion-des-.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr